

# Votre opticien s'engage, il est certifié

À VOS PETITS SOINS

La certification  
«Engagement de service – Qualité en optique »  
délivrée par AFNOR Certification aux opticiens,  
vous assure un service de qualité, de l'accueil  
jusqu'au service après vente. Des garanties claires,  
un accueil chaleureux, des conseils adaptés...



# PLUS QUE  
DES LUNETTES

**Votre opticien  
s'engage**

Qualité de service certifiée  
**AFNOR Certification**

**ENGAGEMENT  
DE SERVICE**

**QUALITÉ  
EN OPTIQUE**  
REF. 230

**AFNOR CERTIFICATION**

[www.afnor.org](http://www.afnor.org)

## 1 Prestation De service

Votre opticien vous garantit la qualité et la traçabilité de vos équipements et prestations de service.

## 2 Accueil Client

Votre opticien vous accueille, vous informe et vous conseille dans un cadre agréable par un personnel compétent et formé.

## 3 Satisfaction Client

Votre opticien s'intéresse à votre satisfaction et écoute vos remarques et suggestions d'amélioration.

## 4 Déontologie & éthique

Votre opticien respecte les principes déontologiques de la profession envers ses clients, prestataires et ses souscripteurs.

## 5 Relation Partenaires

Votre opticien entretient des relations privilégiées avec les partenaires de votre santé visuelle pour vous garantir satisfaction, sécurité et transparence.

## 6 Suivi Client

Votre opticien vous assure un suivi personnalisé tout au long de votre entretien.



Déjà plus de 4500 opticiens certifiés  
par AFNOR Certification

[www.plusquedeslunettes.afnor.org](http://www.plusquedeslunettes.afnor.org)